

Règlement intérieur 2014

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle du 26 juin
2014

Objet du règlement intérieur

Ce règlement intérieur est mis en place par les membres élus du bureau et il est effectif suite à l'approbation à la majorité par l'assemblée générale.

Ce règlement est une série de questions/réponses qui informe chacun du fonctionnement de l'association. Seules les questions majeures sont listées pour éviter d'aboutir à un cadre rigide inapproprié à la nature de l'association. Les questions absentes seront directement réglées auprès du bureau. La nature de l'association est de proposer à tous ses membres de faire de l'Ultimate Frisbee ensemble, de progresser et de partager du plaisir.

Chapitres

L'association	2
Les dirigeants et l'entraîneur.....	3
Saison sportive	5
Entraînements	5
Compétitions	6
Compétitions fédérales	7
Tournois par équipe et hats	8
Assurance	9
Equipement du joueur.....	11
Index	12

L'association

Qu'est-ce que l'association Les Phoenix de Montrouge ?

L'association Les Phoenix de Montrouge, affiliée à la Fédération Flying Disc France (FFDF), a pour objet la pratique, le développement, la promotion, l'organisation et l'encadrement de sports qui se pratiquent avec un frisbee et plus particulièrement l'ultimate. L'association entend développer la pratique de ces sports dans

leur esprit le plus noble notamment en ce qui concerne la responsabilisation des joueurs, le fair-play, la non-violence et le respect des autres joueurs.

Comment devenir membre de l'association ?

Pour être membre il faut être agréé par les membres élus du bureau, avoir payé la cotisation annuelle ainsi que le droit d'entrée et avoir accepté le présent règlement intérieur.

Comment est fixé le montant de la cotisation ?

Le taux de cotisation et le montant du droit d'entrée sont fixés par l'Assemblée Générale. Le droit d'entrée regroupe l'acquisition de la licence annuelle FFDF et la cotisation dont le taux varie en fonction de la catégorie d'âge et du lieu de domiciliation : un tarif préférentiel est appliqué aux jeunes et/ou aux montrougiens.

Quels sont les types de licences ?

Licence Joueur Licence Joueur à partir de 20 ans	Permet la participation à toute compétition organisée par la fédération. Le licencié Joueur bénéficie alors d'une assurance responsabilité civile lors des compétitions fédérales et des entraînements de club. L'assurance dommages corporels est facultative.
Licence Jeune U20* Licence Joueur pour les jeunes âgés entre 14 et moins de 20 ans	Mêmes avantages que la licence joueur
Licence Jeune U14* Licence Joueur pour les jeunes âgés de moins de 14 ans	Mêmes avantages que la licence joueur
Licence Loisir	Fournit l'assurance responsabilité civile du joueur lors des entraînements de club. L'assurance dommages corporels est facultative.

* Les limites d'âges pour les licences U20 et U14 sont fixes par la fédération

Les tenues règlementaires étant obligatoires pour participer aux compétitions, il est vivement conseillé aux membres prenant une licence joueur de s'équiper rapidement l'année (cf. chapitre Compétitions)
Tout licencié peut également participer à des tournois organisés tout au long de l'année (cf. chapitre Compétitions)

Sous quelles conditions une licence est-elle valable ?

Pour qu'une licence soit valable elle doit OBLIGATOIREMENT être complétée par :

- Un certificat médical d'aptitude au sport en compétition ou en loisir (faire remplir par le médecin le volet de la licence destiné à cet effet ou apporter un certificat médical sur papier libre comportant la mention « apte à la pratique de l'ultimate frisbee en compétition/loisir₁ »)
- La photo récente du joueur (àagrafer sur le carton licence)

- La signature du joueur

_____ Remarque : les frais de refabrication d'une nouvelle licence en cas de perte s'élèvent à 5€.

1 En fonction du type de licence choisie

Les dirigeants et l'entraîneur

Qui sont les membres dirigeants ?

Les membres dirigeants font partie du bureau directeur qui est élu à chaque AG. Ce bureau est composé au minimum des postes suivants :

- Un président,
- Un trésorier,
- Un secrétaire,

Le bureau des Phoenix de Montrouge est complété par les postes suivants :

- Trois vice-présidents
- Un vice-trésorier
- Un webmaster
- Un co-webmaster

Quel est le rôle du président ?

- Il dirige l'administration de l'association: signature des contrats, représentation à l'égard des tiers, action en justice;
- Il présente le rapport moral à l'assemblée générale ;
- Il préside l'assemblée générale ;
- Il organise les activités de l'association et délègue les missions concernant la vie de l'association (cf. missions déléguées aux vice-présidents à l'issue de l'AG) ;
- Il choisit l'entraîneur ;
- Il a un rôle de sélectionneur en collaboration avec l'entraîneur.

Quel est le rôle des vice-présidents ?

- Ils remplacent le président si celui-ci ne peut plus assurer ses fonctions ;
- Ils assurent les missions définies en concertation avec le président à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle et peuvent se faire aider d'une commission (ex : formation des juniors, recherche de sponsors, gestion des forums et journées portes ouvertes, gestion des relations avec la presse locale, etc.)

Quel est le rôle du trésorier ?

- Il effectue les paiements, tient la comptabilité, encaisse les cotisations, présente le rapport financier à l'assemblée générale, établit le budget ;
- Il place les excédents de trésorerie.
- Il veille au dépôt des déclarations fiscales.

Quel est le rôle du vice-trésorier ?

- Il seconde le trésorier sur demande de ce dernier pour la tenue de la comptabilité ou l'encaissement des cotisations.
- Il remplit également les fonctions de vice-secrétaire en secondant le secrétaire dans toutes ses tâches.

Quel est le rôle du secrétaire ?

- Il tient ou délègue la correspondance de l'association, les procès-verbaux des réunions, le registre spécial ;
- Il gère ou délègue l'organisation des réunions ;
- Il gère ou délègue le dépôt des dossiers de subventions ;
- Il gère ou délègue la responsabilité des archives ;
- Il gère ou délègue l'assurance de l'exécution matérielle des tâches administratives.

Quel est le rôle des webmasters ?

- Ils gèrent le site internet de l'association ;
- Ils gèrent ou délèguent la publication des informations et des activités de l'association sur le

site internet de l'association.

Quel est le rôle de l'entraîneur ?

L'entraîneur s'occupe de tout l'aspect sportif de l'association.

- Il crée et fait évoluer les stratégies de jeu de toute l'association, il les diffuse du mieux possible aux membres, il les met en place ;
- Il sélectionne les joueurs dans les groupes et les équipes conjointement avec le président.

L'entraîneur ne fait pas partie du bureau directeur mais peut être consulté par le bureau.

Comment est désigné l'entraîneur ?

Le président soumet un ou plusieurs candidats de son choix à l'ensemble du bureau. Celui-ci élit alors à la majorité le candidat qui devient entraîneur.

A quel moment est changé l'entraîneur ?

Sur décision du président.

Saison sportive

Quelles sont les dates de début et de fin d'une saison sportive ?

Une saison sportive commence le 1er septembre de l'année en cours et se termine le 31 août de l'année suivante. Les entraînements se déroulent du 1er septembre au 30 juin.

Entraînements

Quand ont lieu les entraînements ?

Cette année l'association bénéficie de 2 créneaux hebdomadaires : le samedi matin de 10h à 13h en extérieur ET intérieur et le mardi de 20h à 22h00 en intérieur uniquement.

Qui participe aux entraînements ?

Les membres de l'association

Les membres d'autres associations d'ultimate peuvent également participer de façon exceptionnel aux entraînements, sous réserve d'avoir prévenu le responsable de l'association.

Les membres potentiels peuvent participer à des séances d'essai dans la mesure où ils engagent leur propre responsabilité et non celle de l'association.

Comment est répartie l'occupation des créneaux le samedi et le mardi ?

Le samedi : ouvert à tous.

Le mardi : Durant la saison indoor, l'entraînement est réservé aux groupes 1 et 2 indoor pour permettre la préparation du championnat indoor.

IL pourra être aussi ouvert également aux équipes préparant des tournois dans cette période

En dehors de cette période, l'entraînement est ouvert à tous.

Comment se répartit l'occupation du stade et du gymnase le samedi ?

Le samedi l'entraînement est en priorité un entraînement outdoor.

En saison Indoor, l'équipe 3 a la possibilité d'utiliser le gymnase afin de parfaire sa préparation au championnat.

Les échauffements se déroulent en commun puis l'entraîneur décide de la suite de l'entraînement et de la répartition ou non en groupe de niveau.

Qui encadre les entraînements ?

L'entraîneur encadre les entraînements, et des encadrants supplémentaires se proposent volontairement et/ou sont désignés par l'entraîneur et le président. Ceux-ci encadrent des ateliers principalement le samedi, et ils aident l'entraîneur lors des séances spéciales dédiées aux préparations de compétitions. Les encadrants changent à tour de rôle pour les ateliers.

Remarque : Ce rôle apporte à l'encadrant un recul utile sur son propre jeu, une nouvelle vision à celui qui est encadré, et évite à l'entraîneur de cumuler.

Qui prépare les séances d'entraînement ?

Pour chaque séance, l'entraîneur prévoit le thème des ateliers, et chaque encadrant prépare l'atelier dont il aura la responsabilité.

Quels exercices sont préparés pour un atelier ?

Pour préparer un atelier, l'encadrant peut s'appuyer sur le livret des exercices d'entraînement de l'association ou sur d'autres livres comme le handbook ; il peut également inventer de nouveaux exercices. Les exercices choisis doivent correspondre au thème transmis par l'entraîneur. L'entraîneur peut également décider de l'exercice et l'expliquer à l'encadrant, ou encadrer lui-même.

Quelle est la différence entre entraîneur, encadrant et coach ?

L'entraîneur s'occupe de l'aspect sportif de toute l'association toute l'année. L'encadrant est celui qui encadre un atelier ou qui aide l'entraîneur. On peut appeler « coach » l'un ou l'autre indifféremment, ce terme ne correspond à aucun rôle défini.

Compétitions

Quelles sont les compétitions auxquelles s'inscrit l'association ?

Sous réserve d'un effectif suffisant pour former des équipes, les Phoenix de Montrouge participent chaque année aux compétitions fédérales (ou championnats) mixte, open indoor et open outdoor organisées par la FFDF.

Ils participent généralement aux coupes fédérales indoor et outdoor, également sous réserve d'un effectif suffisant et du maintien de l'évènement par la FFDF.

Ils participent ou organisent des tournois par équipe ou en « hats » indépendants de la FFDF.

Quelles sont les conséquences du désengagement d'un joueur sur le sondage Doodle® d'une compétition?

Pour préparer efficacement les compétitions un sondage Doodle® est prévu afin que les joueurs fassent part de leurs disponibilités lors des différentes phases. Un désengagement de la part d'un joueur peut impliquer des complications d'organisation allant jusqu'au forfait de l'équipe. En cas d'empêchement, il est demandé

au joueur de prévenir le plus tôt possible. Il ne lui en sera pas tenu rigueur sauf en cas de désengagements répétés qui pourront entraîner la mise à l'écart des sélections.

Pour quelles compétitions une équipe fait-elle l'objet d'une sélection ?

Pour chaque phase de championnat FFDF, pour chaque coupe FFDF, pour chaque tournoi majeur, sans distinction de surface de jeu.

Sur quels critères les joueurs sont-ils sélectionnés dans une équipe ?

Sur leur niveau de jeu, leur complémentarité à chaque poste et leur esprit du jeu.

Qui sélectionne les membres de chaque équipe de l'association ?

L'entraîneur soumet une sélection au président. Il peut demander l'avis d'autres joueurs si il le souhaite.

Combien de joueurs sont retenus par équipe ?

Ce choix dépend de l'entraîneur et du président à chaque sélection. Il devra permettre un temps de jeu correct à chaque joueur et à chaque match.

Comment est désigné un capitaine d'équipe ?

L'intéressé doit être d'accord. Il est désigné par l'entraîneur et le président en même temps que la composition de l'équipe.

Quel est le rôle d'un capitaine d'équipe ?

Il représente l'équipe lors d'une compétition, il motive les joueurs, il connaît bien les règles de l'ultimate frisbee, il communique avec l'entraîneur. Dans le jeu il s'engage physiquement, tactiquement et il rappelle l'esprit du jeu à ses coéquipiers.

Y a-t-il des différences entre les tactiques de chaque équipe dans l'association ?

Les mêmes tactiques sont travaillées pour l'ensemble des équipes, plus le niveau de l'équipe est élevé, plus elles sont avancées.

Comment consulter les tactiques de jeu du club ?

Sur le site web de l'association ou auprès de l'entraîneur

Comment sont réglés les frais de participation aux championnats/ tournois?

Les championnats n'engagent que les frais d'hébergement dans le cas d'un déplacement. Les frais sont avancés par l'association (dans la mesure du possible) puis ensuite répartis entre les différents joueurs.

Exceptionnellement un joueur peut avancer les frais avant d'être remboursé intégralement par l'association. L'association peut choisir de participer en partie aux frais d'hébergement, dans certains cas pour la totalité d'une équipe. Cette participation se fait en fonction de l'éloignement du déplacement.

Pour les tournois, l'association s'engage à payer l'inscription équipe (team fee), l'inscription joueur reste à la charge du joueur.

Le joueur doit donc rembourser le "player fee" au club.

La participation d'un joueur à un tournoi ou à un championnat l'engage à rembourser les frais correspondants.

Les remboursements d'un joueur pour le club doivent être réglés avant le prochain tournoi ou championnat, si le montant est égal ou supérieur à 10 euros. Si ce montant n'est pas réglé, le club peut refuser l'accès du joueur au prochain tournoi ou championnat.

Comment sont réglés les frais de déplacement?

Les frais de déplacement sont à la charge des joueurs. La répartition et le mode de calcul des frais restent à l'appréciation des joueurs. L'association n'intervient pas dans ce processus, mais propose les bonnes pratiques suivantes :

- soit les frais sont répartis équitablement entre toutes les personnes et quelque soit la voiture où elles se trouvent
- soit les frais sont répartis par voiture

Remarque: Ce fonctionnement en groupe élargi privilégie la montée du niveau d'un plus grand nombre de joueurs et assure le renouvellement de l'équipe 2 indoor dans le temps.

Qu'est-ce que le groupe 1 outdoor ?

C'est un groupe de 20 joueurs désignés par l'entraîneur et le président d'où sera issu l'équipe 1 outdoor, et l'équipe mixte outdoor. Ce groupe se réunit à l'occasion des préparations des compétitions de l'équipe 1 outdoor et de l'équipe mixte outdoor.

Remarque: Ce fonctionnement en groupe élargi privilégie la montée du niveau d'un plus grand nombre de joueurs et assure le renouvellement des équipes outdoor dans le temps.

Assurance

Y a-t-il une assurance incluse avec la licence fédérale ?

Seule une assurance responsabilité civile, valable pour la saison sportive en cours, est liée à la prise d'une licence fédérale. L'assurance fédérale couvrant les dommages corporels est facultative (supplément de 2,20€) mais recommandée par l'association. Le licencié doit indiquer sur la fiche d'adhésion s'il souhaite y renoncer ou non.

Une assurance dommages corporels est-elle obligatoire pour la pratique des activités de l'association ?

Oui, le licencié a obligation d'être assuré pour les dommages corporels durant la totalité de la saison en cours. Cette assurance n'étant pas nécessairement incluse avec la prise de licence fédérale, le licencié peut s'assurer via l'assureur de son choix. Si tel est le cas, il doit fournir, au moment de son adhésion, une attestation d'assurance dommages corporels valable pour la saison sportive en cours.

Qu'est-ce qu'une assurance responsabilité civile ?

Une assurance responsabilité civile a pour objet de garantir les conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels d'origine accidentelle **causés à autrui**.
Exemple : je blesse involontairement un coéquipier en pratiquant l'ultimate frisbee pendant un entraînement ou un événement placé sous l'égide de la FFDF.

Qu'est-ce qu'une assurance dommages corporels ?

Une assurance dommages corporels a pour objet de garantir les conséquences financières des dommages corporels d'origine accidentelle **causés à soi-même**.
Exemple : je me blesse involontairement en pratiquant l'ultimate frisbee pendant un entraînement ou un événement placé sous l'égide de la FFDF.

Quelles sont les activités couvertes par l'assureur de la FFDF ?

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant au cours de l'ensemble des activités organisées par la fédération, les entraînements officiels de l'association ainsi que sur les trajets pour se rendre aux lieux de ces activités et en revenir.

Quand sont acquises les garanties proposées par l'assureur de la FFDF ?

Les garanties sont acquises dès l'enregistrement de la licence, du moment qu'elles ont été souscrites.

Où s'exercent les garanties proposées par l'assureur de la FFDF ?

Les garanties s'exercent dans le monde entier.

Quel est le contenu des garanties de base proposées par l'assureur de la FFDF ?

Les garanties proposées par l'assureur de la FFDF sont disponibles sur le site internet de l'association dans le document Garanties_FFDF_MAIF_12_13.pdf via le menu Assurance.

Y a-t-il une option dommages corporels complémentaire proposée par l'assureur de la FFDF ?

Oui, cette option est dénommée I.A. Sport +. Elle peut être souscrite par le licencié en complément de l'assurance dommages corporels fédérale de base. Son montant s'élève à 10,40€ pour l'année sportive en cours quelle que soit la date de souscription. Le cas échéant, cette option se substituera à la garantie de base de la licence et permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Quel est le contenu de l'option I. A. Sport+ proposée par l'assureur de la FFDF?

Les garanties proposées avec l'option I. A. Sport+ sont disponibles sur le site internet de l'association dans le document Notice_individuelle_FFDF_MAIF_12_13.pdf via le menu Assurance. Dans tous les cas, le licencié devra remettre, au moment de son adhésion, le bordereau inclus dans ce document mentionnant son choix relatif à la souscription de cette option.

Quelles sont les démarches à suivre pour déclarer un accident survenu lors d'un entraînement ou d'une compétition fédérale ?

En premier lieu, faites vous soigner et examiner par un médecin à qui vous demanderez de vous établir un Certificat Médical Initial.

Si vous avez souscrit l'assurance dommages corporels fédérale, contactez immédiatement après un responsable de votre association. C'est lui qui devra adresser à l'assureur l'imprimé de déclaration de dommage corporel qu'il aura préalablement renseigné (imprimé de couleur rose). Doivent notamment y figurer, le numéro de sociétaire de la FFDF (1 817 689 K), votre n° de licence, ainsi que les circonstances exactes de l'accident.

Si vous n'avez pas souscrit l'assurance dommages corporels fédérale, contactez votre assureur rapidement. Toute déclaration doit être adressée **dans les 5 jours** et être accompagnée du Certificat Médical Initial.

Equipement du joueur

Quelles sont les chaussures conseillées?

- Pour pratiquer l'ultimate en salle (indoor), il est nécessaire d'avoir une paire de chaussures de sport réservées à l'utilisation en intérieur avec un bon amorti (handball).
- Pour jouer à l'ultimate en extérieur (outdoor), surtout sur des surfaces herbeuses, il est conseillé de porter des chaussures à crampons moulés pour ne pas glisser et avoir de meilleurs appuis. Les crampons vissés en métal ne sont pas autorisés.
- L'ultimate est une pratique sportive intense nécessitant au minimum une paire de chaussures type running.

Quelle tenue pour les entrainements?

A minima : une paire de running, un t-shirt, un jogging ou un short.

En hiver, il est conseillé de s'équiper en conséquence.

Faut-il obligatoirement acheter une tenue de compétition?

Pour les compétitions, l'achat d'une tenue réglementaire n'est obligatoire mais fortement conseillé. Elle comporte 2 maillots numérotés (1 noir et 1 jaune) ainsi qu'un short numéroté noir. Le prix est fixé par l'équipementier et le club ne prend pas de marge sur ce prix. La tenue est donc la propriété du joueur. Exceptionnellement, l'association peut prêter l'une des tenues en sa possession.

Comment se déroule le prêt de tenue ?

Lors d'un prêt exceptionnel, la tenue est confiée au joueur en début de week-end et doit être rendu en fin de week-end au capitaine ou au responsable de l'intendance.

En cas de perte, le joueur devra rembourser le montant de la tenue à l'association.

Quand a lieu une commande de tenues ?

Une commande est après le début de la saison fin octobre.

Une commande exceptionnelle sera lancée s'il y a plus de 10 demandes.

Des disques sont-ils en vente au sein de l'association ?

Oui, des disques homologués par la fédération et personnalisés aux couleurs du club sont en vente au prix unitaire de 12€ (dans la limite des stocks)

